

# *SOMMAIRE*

## **Préambule**

## **La révision et l'élaboration des PLU**

Le PLU : contenu et procédure

Le PLU : éléments de méthode

## **Les fiches pratiques**

L'assainissement

Les déchets

L'eau potable

Les nuisances

Les risques naturels

Le patrimoine archéologique et architectural

Le patrimoine naturel

Les espaces boisés

L'accueil des gens du voyage

Les éoliennes

# PRÉAMBULE

Le Plan Local d'Urbanisme, qui remplace le Plan d'Occupation des Sols, est l'outil principal qui permet aux communes d'organiser le développement de leur territoire et d'encadrer le droit des sols. De ce fait, tout au long de son élaboration et de son application, cet outil est amené à prendre en compte de nombreuses politiques publiques telles que la préservation des ressources naturelles, la mixité sociale, la prévention des risques ou encore la gestion de l'énergie, celle des déchets...

L'Etat, personne publique associée à l'élaboration ou la révision de ces documents d'urbanisme, doit être à même d'apporter aux collectivités locales tous les éléments d'information pour la prise en compte des politiques dont il a la charge. Pour cela, un pôle de compétence regroupant les principaux services concernés a été mis en place. Il a pour mission d'apporter aux collectivités locales des éléments d'information, de méthode ou de fond sur les politiques de l'Etat en lien avec l'aménagement du territoire. Ce pôle de compétence veille également à la mise en cohérence des approches sectorielles.

Aussi, en complémentarité avec les interventions des services de l'Etat prévues au code de l'urbanisme (Porter à Connaissance, consultation des Personnes Publiques Associées), il m'est apparu essentiel que les communes et intercommunalités en charge de l'élaboration des PLU disposent, dès leurs premières démarches d'étude, d'un support leur permettant le meilleur accès à ces informations.

Un volet spécifique présentant l'outil PLU ouvre ce recueil. Il aborde en premier lieu les démarches d'élaboration et révision du document d'urbanisme. Il intègre également des éléments de méthode, élaborés conjointement avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique et l'Association des Urbanistes du Grand Ouest : ce document à vocation pédagogique traite des questions préalables à se poser avant d'engager une démarche de révision ou d'élaboration et propose une trame et des conseils pour la rédaction d'un cahier des charges.

La deuxième partie de ces documents comprend un ensemble de fiches thématiques qui, pour chacune des politiques traitées, présente le cadre réglementaire, les principes généraux, les outils particuliers, le niveau d'articulation avec le Plan Local d'Urbanisme, et le ou les services référents. Ces fiches développent également des conseils en termes de méthode pour favoriser l'intégration de ces politiques au cours des études.

Ce recueil de fiches n'est pas exhaustif. Cette première édition a vocation à être réactualisée pour intégrer les nouvelles dispositions ainsi que des fiches complémentaires.

Le Préfet de la Région Pays de la Loire,  
Préfet de Loire-Atlantique



Monsieur Bernard BOUCAULT